

**CNCT**

13, rue d'Uzès 75002 Paris

-oOo-

**Rapport du commissaire aux comptes  
Sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023**

Mesdames, Messieurs,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit légal des comptes annuels de l'Association CNCT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période allant de notre nomination à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau sous l'autorité de son Président.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

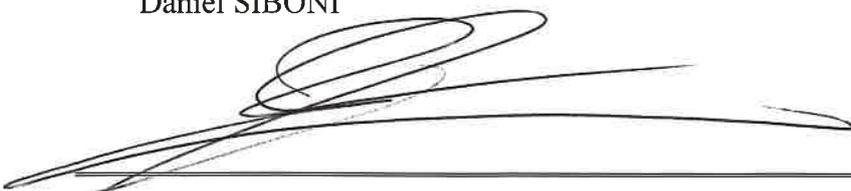
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve où un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 15 avril 2024

Le commissaire aux comptes

Daniel SIBONI





## **CNCT**

13 Rue d'Uzes

75002 PARIS

SIRET 78428732800099 - APE 9499Z

## **COMPTES ANNUELS**

**au**

**31 décembre 2023**

Daniel Siboni  
Commissaire aux Comptes

# COMPTES ANNUELS

1 janvier 2023 au 31 décembre 2023

## BILAN ACTIF

	Exercice clos le 31/12/2023			Exercice clos le 31/12/22
	Brut	Amortissement et dépréciation	Net au 31/12/23	
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits ...				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage Industriels				
Immobilisations corporelles en cours	15 577			
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	38 000		38 000	35 500
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)</b>	<b>53 577</b>	<b>10 491</b>	<b>43 086</b>	<b>36 794</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours	371	371		
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	135 149		135 149	717 300
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	450		450	2 165
Valeurs mobilières de placement	202 293		202 293	311 161
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 644 459		1 644 459	1 495 685
Charges constatées d'avance	16 557		16 557	5 487
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)</b>	<b>1 999 278</b>	<b>371</b>	<b>1 998 908</b>	<b>2 531 798</b>
<b>FRAIS D'ÉMISSION DES EMPRUNTS (III)</b>				
<b>PRIMES DE REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS (IV)</b>				
<b>ECARTS DE CONVERSION ACTIF (V)</b>				
<b>TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V)</b>	<b>2 052 855</b>	<b>10 862</b>	<b>2 041 993</b>	<b>2 568 592</b>

**BILAN PASSIF**

	Exercice clos le 31/12/23	Exercice clos le 31/12/22
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	826 323	706 594
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	231 954	119 729
<b>SITUATION NETTE</b>	<b>1 058 277</b>	<b>826 323</b>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL FONDS PROPRES (I)</b>	<b>1 058 277</b>	<b>826 323</b>
<b>FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
<b>TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)</b>		
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	649 480	995 725
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS (III)</b>		
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	232 103	656 800
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 038	27 829
<b>Dettes des legs ou donations</b>		
Dettes fiscales et sociales	72 494	55 374
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	5 602	6 540
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL DETTES (IV)</b>	<b>334 236</b>	<b>746 543</b>
<b>ECARTS DE CONVERSION DU PASSIF (V)</b>		
<b>TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)</b>	<b>2 041 993</b>	<b>2 568 592</b>

## RÉSULTAT DE L'EXERCICE (PARTIE 1)

	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022	Variation	
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	66 700	97 000		
dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	316 637	1 002 062		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	800 685	351 501	449 184	128%
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	4 655	9 924	-5 269	-53%
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>1 188 677</b>	<b>1 460 488</b>	<b>-271 811</b>	<b>-19%</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
Achats de marchandises				
Variation de stock	44	184	-141	-76%
Autres achats et charges externes	384 109	249 923	134 185	54%
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	12 788	9 780	3 008	31%
Salaires et traitements	318 309	281 670	36 639	13%
Charges sociales	120 379	98 389	21 990	22%
Dotations aux amortissements	1 576	1 932	-356	-18%
Dotations aux provisions	2 000	42 500	-40 500	-95%
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	73	284	-211	-74%
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>839 276</b>	<b>684 661</b>	<b>154 615</b>	<b>23%</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>349 400</b>	<b>775 826</b>	<b>-426 426</b>	<b>-55%</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
De participation	39 881	7 051	32 830	466%
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)</b>	<b>39 881</b>	<b>7 051</b>	<b>32 830</b>	<b>466%</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)</b>				
<b>2. RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>	<b>39 881</b>	<b>7 051</b>	<b>32 830</b>	<b>466%</b>
<b>3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)</b>	<b>389 281</b>	<b>782 878</b>	<b>-393 596</b>	<b>-50%</b>

**RÉSULTAT DE L'EXERCICE (PARTIE 2)**

	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022	Variation	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>				
Sur opérations de gestion	507 709	533 375	-25 666	-5%
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)</b>	<b>507 709</b>	<b>533 375</b>	<b>-25 666</b>	<b>-5%</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>				
Sur opérations de gestion	665 037	1 196 524	-531 487	-44%
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)</b>	<b>665 037</b>	<b>1 196 524</b>	<b>-531 487</b>	<b>-44%</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>-157 328</b>	<b>-663 149</b>	<b>505 821</b>	<b>76%</b>
<b>PARTICIPATION DES SALARIÉS AUX RÉSULTATS (VII)</b>				
<b>IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (VIII)</b>				
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)</b>	<b>1 736 267</b>	<b>2 000 914</b>	<b>-264 647</b>	<b>-13%</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII+ VIII)</b>	<b>1 504 313</b>	<b>1 881 185</b>	<b>-376 872</b>	<b>-20%</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>	<b>231 954</b>	<b>119 729</b>	<b>112 225</b>	<b>94%</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
<b>TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>				
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole	507 709	533 375	-25 666	-5%
<b>TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>507 709</b>	<b>533 375</b>	<b>-25 666</b>	<b>-5%</b>

## ANNEXE

1 janvier 2023 au 31 décembre 2023

# RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

## 1. Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31 décembre 2023 ont été établis selon les normes définies par le plan relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, arrêté ministériel du 26/12/2018.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

## 2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées, des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et/ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Construction	20 à 30 ans
Agencement, aménagement, installation technique	5 à 10 ans
Matériel et outillage industriel	3 à 10 ans
Matériel de bureau et mobilier	10 ans
Matériel informatique	3 ans

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

## FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

*Daniel Siboni*  
Commissaire aux Comptes

### Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Néant

### Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre

Néant

### Autres éléments significatifs

Néant

## VARIATION DES FONDS PROPRES

Daniel Siboni  
Commissaire aux Comptes

Variation des fonds propres	À l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	À la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	706 594		119 729		826 323
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau		119 729		119 729	
Excédent ou déficit de l'exercice	119 729				231 954
<b>SITUATION NETTE</b>	<b>826 323</b>				<b>1 058 277</b>
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions règlementées					
<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>826 323</b>				<b>1 058 277</b>

**LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE**Daniel Siboni  
Commissaire aux Comptes

	Montant brut
<b>PRODUITS</b>	
Montant perçu au titre d'assurances-vie	
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	38 000
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	
<b>CHARGES</b>	
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	
<b>SOLDE DE LA RUBRIQUE</b>	<b>38 000</b>

**IMMOBILISATIONS**Daniel Siboni  
Commissaire aux Comptes

	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation légale
		Réévaluation	Acquisitions	Virements de poste à poste	Cessions et mises hors service		Valeur d'origine en fin d'exercice
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>							
Frais d'établissement et de développement							
Autres postes d'immobilisations incorporelles							
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>							
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Installations générales, agencements des constructions							
Installations techniques, matériel et outillage industriels							
Installations générales, agencements divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau et informatique, mobilier	10 580		4 997			15 577	
Emballages récupérables et divers							
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II)</b>	<b>10 580</b>		<b>4 997</b>			<b>15 577</b>	
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>							
Participations évaluées par mise en équivalence							
Autres participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts et autres immobilisations financières	35 500		2 500			38 000	
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (III)</b>	<b>35 500</b>		<b>2 500</b>			<b>38 000</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	<b>46 080</b>		<b>7 497</b>			<b>53 577</b>	

**AMORTISSEMENTS**Daniel Siboni  
Commissaire aux Comptes

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Situations et mouvements de l'exercice			
	Montant des amortissements au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux cessions d'actif	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (I)</b>				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions				
Inst. techniques, matériel et outillage industriel				
Inst. générales, agencements, aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	9 286	1 205		10 491
Emballages récupérables et divers				
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II)</b>	<b>9 286</b>	<b>1 205</b>		<b>10 491</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II)</b>	<b>9 286</b>	<b>1 205</b>		<b>10 491</b>

CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Situations et mouvements de l'exercice			
	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
<b>TOTAL CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES</b>				

**DÉPRÉCIATIONS***Daniel Siboni*  
Commissaire aux Comptes

	Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant cumulé à la clôture de l'exercice
<b>PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS</b>				
Dépréciation sur immobilisations incorporelles				
Dépréciation sur immobilisations corporelles				
Dépréciation sur titres mis en équivalence				
Dépréciation sur titres de placement				
Dépréciation sur immobilisations financières				
Dépréciation sur stocks et en cours	414	371	414	371
Dépréciation sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciations				
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>414</b>	<b>371</b>	<b>414</b>	<b>371</b>

## ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE

Daniel Siboni  
Commissaire aux Comptes

Créances	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	38 000		38 000
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	135 149	135 149	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	100	100	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Créances diverses envers l'État et les collectivités publiques			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	350	350	
Charges constatées d'avance	16 557	16 557	
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>	<b>190 156</b>	<b>152 156</b>	<b>38 000</b>

**PROVISIONS**Daniel Siboni  
Commissaire aux Comptes

	Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant cumulé à la clôture de l'exercice
<b>PROVISIONS RÉGLEMENTÉES</b>				
Provisions pour reconstitution des gisements pétroliers				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour implantation à l'étranger (avant 1/1/92)				
Provisions pour implantation à l'étranger (après 1/1/92)				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
<b>PROVISIONS RÉGLEMENTÉES</b>				
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes et charges				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	995725,38	2000	348245,38	649480
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>995725,38</b>	<b>2000</b>	<b>348245,38</b>	<b>649480</b>

## ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE

Daniel Siboni  
Commissaire aux Comptes

Dettes	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et 5 ans au plus	Échéance à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus de 1 an à l'origine	232 103	232 103		
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	24 038	24 038		
Personnel et comptes rattachés	23 080	23 080		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	37 459	37 459		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	11 955	11 955		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	5 602	5 602		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>334 236</b>	<b>334 236</b>		

## ANNEXES FAITS CARACTERISTIQUES

### GESTION EN FONDS DEDIES

Les financements obtenus dans le cadre de subventions qui portent sur plusieurs années, sont gérés selon la méthode comptable des fonds dédiés. Chaque projet fait l'objet d'un suivi analytique.

### PROVISION POUR DEPRECIATION DE STOCKS.

Tous les articles dont la rotation est supérieure à 3 années ont été provisionnés à 100%.

### PROVISIONS POUR RISQUES JUDICIAIRES

L'association au regard de la mission qui lui est confiée est amenée à engager un certain nombre d'actions en justice. A ce titre, les dommages et intérêts perçus sont susceptibles d'être restitués dans le cas de décisions défavorables et nécessitent d'être provisionnés.

En outre, l'association fait l'objet régulièrement d'attaques de la part de l'industrie du tabac et de ses alliés et doit se préserver de tels agissements avec une reprise raisonnée de celles-ci.

En 2018, l'une des procédures fait l'objet d'une reprise, progressive, initiale de 20%. Depuis, en raison de l'évolution du contentieux un suivi annualisé est assuré. Il est prévu sauf en cas d'infléchissement de la situation de maintenir une reprise de 10% l'an à hauteur de la provision existante au 01/01/23.

En 2023 les dotations aux provisions pour risques ont été très limitées : d'une valeur de 2 000 euro. En revanche plusieurs reprises sur provisions ont été faites en raison du classement des actions concernées. Ainsi les reprises sur provisions pour risques judiciaires ont représenté 348 245 euros concernant trois procédures.

### PROVISIONS inscrites au bilan

Au 31/12/23

NATURE DES PROVISIONS	Montant début d'exercice	Augmentation Dotation Exercice	Diminutions Repris. Exercice.	Montant fin d'exercice
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges				
Provisions pour procès	995 725	2 000	348 245	649 480

<b>Total</b>	<b>995 725</b>	<b>2 000</b>	<b>348 245</b>	<b>649 480</b>
Provisions pour dépréciation				
- Provisions stocks et encours	414	371	414	371
- Autres provisions pour dépréciation.				
<b>Total</b>	<b>414</b>	<b>371</b>	<b>414</b>	<b>371</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>996 139</b>	<b>2 371</b>	<b>348 659</b>	<b>649 851</b>

#### DETAIL DE REGULARISATION DE L'ACTIF

<b>Arrêté au</b>	<b>31/12/2023</b>
<b>Durée</b>	<b>12 mois</b>
<b>PRODUITS A RECEVOIR</b>	
Clients et comptes rattachés	135 149
Autres créances	450
<b>Total Produits à recevoir</b>	<b>135 599 €</b>
Tickets Resto	
Autres charges constatées d'avance	16 557
<b>Total Charges constatées d'avance</b>	<b>16 557 €</b>

#### DETAIL DE REGULARISATION DU PASSIF

<b>Arrêté au</b>	<b>31/12/2023</b>
<b>Durée</b>	<b>12 mois</b>
Dette fournisseurs et comptes rattachés	24 038
Dettes sociales et fiscales	72 494
Autres dettes	5 602
Fonds Dédiés s/Subventions	232 103
<b>Total</b>	<b>334 237 €</b>

#### **DOMMAGES ET INTERETS**

En 2023, les indemnités ont concerné 11 procédures pour des infractions relatives à l'interdiction de la publicité tabac et produits du vapotage et non-respect de l'interdiction de vente à des mineurs de produits du tabac.

## SUBVENTIONS PUBLIQUES

En 2023, le CNCT a reçu des financements d'institutions publiques. L'association a renouvelé sa convention pluri-annuelle avec la Direction Générale de la Santé. Les autres financements émanent des fonds dédiés pour les projets antérieurs pluriannuels et de continuation, en particulier : vente aux mineurs, plateforme d'information, observatoires, projet de recherche.

## EVALUATION DE LA VALORISATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN 2023

La règle de valorisation des contributions volontaires a suivi la même règle comptable que les années passées. En 2023, ces contributions ont été le fait des apports gratuits des bénévoles. Globalement la contribution des **bénévoles experts** en 2023 a atteint **507 709 Euros**.

Il s'agit de montants très conséquents. Ceci traduit l'engagement à la fois régulier et majeur d'un certain nombre d'administrateurs et également l'implication d'autres experts de manière relativement plus limitée mais également renouvelée au fil des années. Ce point est régulièrement souligné dans les rapports de gestion, ces contributions représentent assurément un atout important du CNCT.

La règle comptable appliquée est celle adoptée en 2009, le barème d'évaluation de l'expertise et autres bénévoles a été inchangé et le suivant :

- valorisation horaire allant de 100 à 250 euros selon la qualification des experts concernés,
- valorisation inchangée pour les autres intervenants, c'est-à-dire sur la base du coût salarial d'un profil de chargé de mission majoré des charges sociales et taxes sur salaires.

Pour mémoire, l'ensemble de ces contributions sont neutres sur le plan comptable au niveau du résultat dans la mesure où il y a une valorisation à la fois au niveau des charges et des produits. En 2023, ces contributions volontaires ont représenté 29% des ressources globales de l'association et le tiers de ses engagements.